



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

## CCAS DE DOMONT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'Administrateurs  
en exercice : 9  
Présents : 3  
Votants : 5

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 décembre à treize heures trente  
le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 18 décembre, s'est réuni  
au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie,  
sous la Présidence de Marie-France MOSOLO, Vice-Présidente du C.C.A.S.

**ETAIENT PRESENTES :**

Mmes Marie-France MOSOLO, Rolande RODRIGUEZ, Marie DABIN,

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes Marie-Claude BOISMARTEL (pouvoir à Mme MOSOLO), Laurence LUBET (pouvoir à Mme DABIN), Mme Véronique DELMASURE,  
M. Frédéric BOURDIN, Frédéric HOUSSAIS

**ABSENTE :** Chantal MEJASSON,

### ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales,

**Vu** la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

**Vu** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

**Vu** l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

**Vu** la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN du 22 septembre 2022 et son règlement financier en vigueur,

**Vu** l'offre de service du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

**Considérant** que le Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Île-de-France,

**Considérant** que ce groupement d'intérêt public est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats,

**Considérant** qu'il permettrait de centraliser sur une seule et unique plateforme la dématérialisation de l'intégralité des actes administratifs du CCAS pour un coût compétitif,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

**Décide** d'adhérer au groupement d'intérêt public Maximilien pour la dématérialisation des actes administratifs, marchés publics et flux comptables,

**Décide** d'approuver la Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN et son règlement financier en vigueur,

**Décide** d'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué à signer la convention du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Décide** d'inscrire les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement d'intérêt public sur le budget de l'exercice correspondant.

Delibération rendue exécutoire compte tenu de sa

- Télétransmission au contrôle de légalité le : 20...12...24

- Publication le : 20...12...24

Signé – par délégation

La Vice-Présidente



*Mosolo*

POUR EXTRAIT CONFORME

Marie-France MOSOLO,

Vice-Présidente du CCAS

*Mosolo*